

Compte rendu de la séance du 20 mars 2019

Nombre d'élus en exercice : 41 présents : 24 ayant donné pouvoir : 1 votants : 25
Absent excusés : D.Bousquet, M-T Bartholome, N.Brouard, S.Carrier, L.Chesneau, Absents :
F.Barthélemy, C.Danias, C.Dumas, , C.Dumas, A.Gaston, A.Julien, , B.Martinez, B.Theron, D.Therond,
T.Vaslin, C.Viala.

Adoption unanime des comptes 2018 et des propositions de budgets 2019

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les comptes de gestion et comptes administratifs dressés pour l'exercice 2018 pour la commune et pour l'eau-assainissement.
 - Pour le budget principal, le résultat de l'exercice comptable 2018 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 1 120 358,33€ et un déficit d'investissement de 452 468,82 € (corrigé des restes à réaliser). L'excédent 2018 couvre largement le besoin en investissement permettant de présenter un excédent de fonctionnement 667 889,51€ en section de fonctionnement pour le budget 2019.
 - Pour le budget annexe de l'eau-assainissement, le résultat de l'exercice comptable 2018 est clôturé avec de fonctionnement de 1935,18 € et un déficit d'investissement de 134 243,03€. L'excédent de 1935,18€ sera donc affecté en intégralité à la couverture du besoin l'investissement.
- Approbation à l'unanimité des budgets primitifs 2019. Le budget principal est équilibré en fonctionnement à hauteur de 3 038 340,76 € et en section d'investissement à hauteur de 2 690 484,51€. Le budget annexe eau-assainissement 2019 est équilibré en fonctionnement à hauteur de 302 642,65€ et en section d'investissement à hauteur de 1 295 101,22€.

Les taux des taxes directes locales 2019 inchangés

Le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales correspondant au lissage sur 12 ans, adopté lors de la fusion. Les taux cibles sont maintenus : Taxe d'habitation :10,06 %
Taxe foncière sur le bâti : 15,28 %, Taxe foncière sur le non bâti : 63,99 %
Pour rappel, l'évolution des bases est décidée par l'Etat.

Attribution du marché pour réaliser l'extension du réseau d'Eaux Usées vers la Z.A

Suite à consultation des entreprises du 08/02/2019 au 08/03/2019, 3 offres ont été reçues et analysées par le maître d'oeuvre. Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, les élus décident de retenir la mieux notée selon les critères d'attribution soit celle de l'entreprise SAS MARQUET pour un montant est de 99 972,00€ HT.

Construction d'un Centre d'Incendies et de Secours

Après analyse des offres par l'architecte du projet et proposition de la CAO :

- les élus décident de retenir les offres les mieux notées pour les lots TERRASSEMENT VRD, GROS ŒUVRE, ETANCHEITE, MENUISERIES EXTERIEURES, PLATRERIE ISOLATION, CARRELAGE FAIENCE, CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE, ELECTRICITE pour un montant total de 179 231,92 € HT.
- les lots CHARPENTE, MENUISERIES INTERIEURES, BARDAGE et SERRURERIE sont déclarés infructueux et seront donc relancés.

Evolution de la grille tarifaire du camping municipal de Fontbielle

Le Conseil municipal valident les tarifs suivants

| | Nouveaux tarifs 2019 | |
|--|----------------------|--------------|
| | Basse saison | Haute saison |
| Formule Camping-car, caravanes | 10.00€ | 12.00€ |
| 1 emplacement, 2 pers, douche comprise: | 8.00€ | 10.00€ |
| 1 emplacement, 1 pers, douche comprise: | 6.00€ | 8.00€ |
| Personne supplémentaire: | 2,50€ | 3.00€ |
| Enfant de moins de 8 ans: | 1.00€ | 1.50€ |
| Branchement électrique: | 3.00€ | 3.00€ |

| | | |
|------------------------------------|--------|--------|
| Douche personne extérieure: | 2.00€ | 2.00€ |
| Animaux de compagnie | 1.50€ | 1.50€ |
| Garage mort: | 2.50€ | 2.50€ |
| Machine à laver | 4.00€ | 4.00€ |
| Sèche - linge: | 3.00€ | 3.00€ |
| Forfait ménage chalet | 20.00€ | 20.00€ |

Suite à l'arrêt de l'activité du preneur en Délégation de Service Public (DSP) du camping municipal fin 2018, un nouvel appel à candidature a été lancé. Aucune réponse correspondant au cahier des charges n'ayant été reçue et face à la nécessité d'assurer la continuité de ce service, les élus optent pour un contrat de prestation de service.

Un bail commercial pour le relais de l'Épie à Oradour

Le bar-restaurant d'Oradour « Le relais de l'Épie » est en gérance via un bail commercial dérogatoire depuis son ouverture. Ce bail arrive à son terme le 31 mars 2019 et ne peut être renouvelé sous cette forme dérogatoire.

Les membres de l'assemblée approuvent le passage à un bail commercial classique (dit « 3-6-9 ») à compter du 1^{er} avril 2019, avec les preneurs actuels, Monsieur Pascal VERNIER et Madame Jocelyne DIDIER épouse VERNIER, pour l'activité commerciale et pour le logement.

Programme communal pour le Fonds Cantal Solidaire 2019 - 2021

Validation des dossiers à présenter pour candidater au Fonds Cantal Solidaire (2019 à 2021) programmé par le Conseil Départemental du Cantal :

- 2019 : il est proposé de présenter le programme de voirie communale 2019 adopté en fin d'année 2018 (en retirant la traverse de bourg de Neuvéglise que le Département accompagne par ailleurs). Le montant total estimé est de 331 593,50€.

- 2020 : columbariums dans les cimetières des communes déléguées de SÉRIERS, LAVASTRIE et ORADOUR, ainsi qu'une seconde phase de rénovation de l'église de Lavastrie.

- 2021 : local de chasse d'Oradour

Convention pour l'eau potable avec la commune de Saint Marie

La commune déléguée d'Oradour a effectué des travaux de forage, de traitement et de distribution d'eau potable au lieu – dit « le pont des prades », en partenariat avec la commune de Sainte-Marie. Il avait été décidé qu'une convention de partenariat serait mise en place à partir de 2014, afin de régulariser les dépenses portées par chacune des communes. Restée en l'état, cette dernière doit être mise en place, ce que les élus du conseil approuvent, notant que la commune de Neuvéglise-sur-Truyère devra donc régler la vente d'eau à Sainte Marie avec un reliquat depuis 2014.

Demandes d'achat de terrains communal

Les élus étudient deux demandes d'achat de terrain d'agrément à Tagenac de Neuvéglise et Bennes d'Oradour. Aucun élément relevant de l'intérêt général empêche d'accéder favorablement à ces demandes. Le conseil municipal émet donc un avis positif sous réserve des conclusions de l'enquête publique qui sera menée et du respect des prescriptions communales en matière de voirie pour la demande de Tagenac. S'agissant d'agrément, la totalité des frais induits par ces achats, y compris les travaux, seront à la charge des demandeurs. Les tarifs de vente déterminés par le conseil municipal début 2017 s'appliquent, soit 5€ sur le site de Tagenac (zone constructible) et 3€ à Bennes (non constructible).

Autres décisions du conseil municipal

- Ouverture de deux postes d'agent technique territorial à temps complet compte tenu des besoins de services et des mouvements d'effectifs.

- Participation de la commune à la procédure de mise en concurrence pour la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de gestion du cantal va engager, afin de pouvoir adhérer ultérieurement à ce contrat, si les conditions proposées sont satisfaisantes.

- Suivant le règlement d'attribution adopté par la délibération n°87_2017 du 24 mai 2017 et après concertation locale, le conseil municipal décide d'accorder une convention pluriannuelle d'exploitation agricole sur la section de Bonnestrade d'Oradour avec M.LAFONT David, pour une surface totale de 3Ha 30a 95ca.